

## Nouvelles sources de financement de l'aide au développement

La présente note de réflexion est subdivisée en trois chapitres. Le premier chapitre se penche sur le **contexte** et situe le débat relatif aux mécanismes innovants de financement dans le cadre international de l'aide au développement. Le deuxième chapitre contient la **description** succincte de quelques nouveaux mécanismes de financement qui ont fait l'objet de propositions. Les principes de base de chaque technique sont décrits, et complétés, lorsque cela est possible, par une indication de l'ordre de grandeur des moyens susceptibles d'être générés par chacune des techniques. Le dernier chapitre répertorie une série d'**éléments** (sous forme de matrice) qui pourraient orienter la **prise de décision politique** en faveur de l'une ou de l'autre technique.

Afin d'éviter que le débat ne dévie, un point est à souligner avant toute chose: le présent document **ne traite pas** de l'affectation, ni du volume de l'aide. Ceci est par essence un autre débat qui appelle trois brèves observations:

- Les critiques des nouveaux mécanismes de financement qualifient souvent le contexte institutionnel et politique des pays en développement de "faiblesses" faisant obstacle à la résolution des problèmes de développement. Dès lors, plus encore que de moyens supplémentaires, c'est d'un renforcement des institutions locales et d'une amélioration de la politique que ces pays ont besoin. Pour des raisons de facilité, on oublie, dans ce genre de déclaration, que les faiblesses précitées sont elles-même liées aux moyens disponibles et prévisibles. Les problèmes de développement exigent par conséquent une approche mettant **simultanément l'accent** (plutôt que de manière séquentielle) sur la politique, les institutions et les moyens.
- Par ailleurs, les critiques remettent fréquemment en question le volume d'aide revendiqué dans le cadre des nouveaux mécanismes de financement, tout en plaidant pour une majoration de l'aide officielle à 0,7% du PNB. Si toutefois cet objectif était atteint, les moyens dégagés dépasseraient les objectifs actuels des nouveaux mécanismes de financement (cf. infra). Plaider **pour** l'accroissement de l'aide officielle à 0,7% et **contre** le volume d'aide prévu dans le cadre des nouveaux mécanismes est tout simplement contradictoire.
- Enfin, les critiques font fréquemment la **distinction** entre l'aide officielle et les mécanismes innovants et craignent un glissement de l'aide au détriment du canal officiel. Cette distinction est assez vaine. Les nouveaux mécanismes ne sont rien d'autre que des sources de financement : si elles contribuent à étoffer les moyens de l'Etat, elles entrent automatiquement dans la catégorie «aide officielle».

### I. Contexte

En septembre 2000, 189 chefs d'Etat et de gouvernement ont signé la Déclaration du Millénaire, qui formule huit objectifs. L'un de ces objectifs – connus sous le nom d'Objectifs du Millénaire – consiste à éradiquer l'extrême pauvreté d'ici 2015. A ce niveau, les pays développés et les pays en développement ont chacun leur part de responsabilité.

Lors de la Conférence de Monterrey, en mars 2002, la communauté internationale a estimé qu'il fallait affecter davantage de moyens au financement du développement. Ces moyens doivent provenir d'une augmentation des échanges et des investissements étrangers directs, de nouvelles opérations d'allègement de la dette et d'un accroissement de l'aide publique au développement (APD). En ce qui concerne ce dernier volet, la communauté internationale a non seulement reconfirmé sa promesse d'une **aide accrue**, mais elle a également plaidé pour une **plus grande efficacité** dans l'attribution de l'aide. La concrétisation de ces engagements sera mesurée à l'aune des progrès enregistrés sur la voie des Objectifs du Millénaire.

Depuis Monterrey, les efforts tendant à accroître l'efficacité de l'aide ont clairement été couronnés de succès. En mars 2003, les donateurs et les pays partenaires ont signé une déclaration sur l'harmonisation au cours d'une réunion à haut niveau à Rome. Le critère de l'efficacité s'inscrit depuis lors dans les préoccupations essentielles de la communauté des donateurs. Aujourd'hui déjà, le dialogue et la coopération entre les donateurs et les pays partenaires sont fondés, dans une large mesure, sur les principes d'"appropriation", de "mise en cohérence avec les politiques" et d'"harmonisation".

Toutefois, en ce qui concerne l'augmentation de l'aide officielle au développement, un nombre croissant de rapports (Lula, Sachs, Atkinson, Landau) soulignent que la situation devient précaire. Si la communauté internationale entend réaliser les Objectifs du Millénaire d'ici 2015, il est urgent de doubler le volume actuel de l'aide. Les besoins estimés (moyens supplémentaires) varient selon les sources entre 50 et 60 milliards de USD.

C'est dans le cadre de cette "recherche" de moyens supplémentaires que se situent les mécanismes innovants de financement. Ils doivent leur raison d'être au fait qu'à court ou à moyen terme, les pays développés n'augmenteront plus substantiellement l'aide puisée dans les budgets réguliers (ils ne le pourront plus ou ne le voudront plus) à moins que des moyens supplémentaires ne soient trouvés. D'ailleurs, si tous les pays donateurs réservaient une moyenne de 0,5% du RNB<sup>1</sup> à l'aide au développement, il est évident que la recherche d'autres sources de financement deviendrait quasiment superflue.

Dans le chapitre qui suit, diverses techniques sont proposées qui pourraient fournir de nouvelles sources de financement. Certaines de ces techniques sont très proches des formes classiques de financement du développement, d'autres sont basées sur la taxation, d'autres encore sur des contributions volontaires. Lorsque cela est possible, le volume estimé de moyens potentiels est indiqué pour chacune des techniques.

---

<sup>1</sup> En 2002, le pourcentage global moyen était de 0,23% du RNB, ce qui correspondait à un volume de 57 milliards de USD.

Dans le contexte européen, cinq pays ont atteint la norme de 0,7% convenue au niveau international (Danemark, Suède, Norvège, Luxembourg et Pays-Bas), cinq pays se sont fixé une échéance concrète pour atteindre les 0,7% (l'Irlande d'ici 2007, la Belgique d'ici 2010, la France et l'Espagne d'ici 2012, et le Royaume-Uni d'ici 2013). Les autres pays de l'Union européenne se sont engagés à atteindre au minimum 0,33% d'ici 2006, en tant qu'étape intermédiaire avant d'atteindre les 0,7%.

## **II. Description des nouvelles sources de financement de l'aide.**

Les nouvelles sources de financement de l'aide se subdivisent comme suit:

1. formes très proches des formes classiques de financement du développement;
2. formes basées sur des prélèvements (taxation);
3. formes basées sur des contributions volontaires de personnes privées.

### **1. Formes très proches des formes classiques de financement du développement**

Parmi les formes très proches des formes classiques de financement du développement, on peut distinguer deux initiatives: a) la "Facilité de Financement Internationale" (FFI) et b) les droits de tirage spéciaux auprès du FMI (DTS). Ces formes de financement sont très proches des formes classiques de financement du développement car elles sont en fin de compte financées par les budgets (nationaux) réguliers des pays donateurs, même si elles s'étalent sur une période plus longue, comme dans le cas de la FFI.

#### **a) La "Facilité de Financement Internationale"**

La "Facilité de Financement Internationale" est une initiative lancée par le Trésor britannique avec l'appui du Département britannique pour le développement international (DFID). L'initiative vise à recueillir des fonds sur le marché des capitaux en émettant des emprunts obligataires dont le remboursement est garanti par des engagements irrévocables à long terme des donateurs. Cette technique permet de mobiliser et d'affecter immédiatement une quantité considérable de moyens (opération d'anticipation budgétaire, connue sous le nom de "frontloading"), les remboursements devant avoir lieu à plus long terme.

L'initiative prévoit un "frontloading" croissant jusqu'à 2010, l'objectif étant une affectation annuelle de 50 milliards de USD entre 2010 et 2015. Les remboursements devraient quant à eux courir jusqu'à 2030.

#### **b) Droits de tirage spéciaux auprès du FMI (DTS).**

Les droits de tirage spéciaux sont des avoirs détenus par les Etats membres du FMI sur des comptes ouverts auprès de cet organisme. Les droits de tirage spéciaux peuvent être utilisés pour des règlements entre Banques centrales, par virement d'un compte à un autre compte au sein d'un département spécialisé du FMI. Il s'agit donc, en d'autres termes, d'avoirs monétaires.

L'option envisagée est de réserver une nouvelle allocation des droits de tirage spéciaux aux pays en développement fréquemment confrontés à des problèmes structurels de balance des paiements et qui éprouvent également des difficultés à contracter des emprunts supplémentaires. A la base, toutes les propositions reposent sur l'un ou l'autre des mécanismes suivants : soit une allocation spéciale de DTS est directement attribuée aux pays en développement, soit une allocation générale est effectuée, assortie d'une promesse de rétrocession volontaire de DTS des pays développés aux pays en développement.

Etant donné qu'une allocation spéciale nécessite l'amendement des statuts du FMI, il est très probable que pour atteindre un accord sur ce point, il faudrait pas mal de temps. Un accord sur une nouvelle allocation générale semble par ailleurs plus facile à

atteindre, mais ne l'est pas dans les faits car les Etats Unis y sont jusqu'à présent opposés et disposent d'une minorité de blocage.

L'allocation envisagée se situerait entre 25 et 30 milliards de USD.

## **2. Formes de financement basées sur des prélèvements (taxation).**

Les formes de financement les plus connues sont a) les taxes sur les transactions financières, b) les taxes environnementales et c) la taxation des ventes d'armes. L'attention se porte ici principalement sur la base taxable, et non sur le canal utilisé. Le fait que les prélèvements doivent transiter par des budgets réguliers avec intervention des autorités fiscales nationales ou par des organisations fiscales internationales est en effet une discussion de second plan dans le débat sur les nouveaux mécanismes de financement.

### a) Taxes sur les transactions financières.

Les taxes sur les transactions financières comprennent aussi bien les taxes sur les transactions en devises que sur les transactions en actions. Si ce deuxième type de prélèvements a fait l'objet de moins d'études, il mérite cependant d'être examiné plus avant<sup>2</sup>. Le type de prélèvements que l'on connaît mieux, celui sur les transactions en devises, est décrit ci-après.

Le volume total de transactions en devises étrangères atteint quelque 1200 milliards de USD par jour. Un petit prélèvement sur ce type de transactions pourrait dès lors générer des moyens considérables qui pourraient être utilisés à des fins de développement. A titre d'exemple: une taxe de 0,05% peut rapporter annuellement 60 milliards de USD, ce qui correspond à l'objectif actuel de doublement de l'aide classique au développement.

En Belgique, pays précurseur en Europe, une taxe sur les transactions monétaires a déjà été approuvée par la Chambre des Représentants. La proposition de loi doit encore être débattue au Sénat. Toutefois, même si un vote intervient rapidement au Sénat, il ne sera pas facile de mettre effectivement en œuvre cette taxe étant donné que le projet de loi mentionne expressément qu'elle ne pourra s'appliquer qu'à la condition que tous les autres pays de l'union monétaire européenne introduisent également ce système<sup>3</sup>.

Sur le plan technique, la proposition de loi belge envisage une variante à deux niveaux (ou variante Spahn) de cette taxe, connue sous le nom de taxe Tobin. En période de calme monétaire, les opérations de change de devises de plus de 10.000 euros font l'objet d'un faible prélèvement de 0,02 pourcent. En période de spéculation, et notamment lorsqu'une monnaie sort de la marge normale de fluctuation, un tarif

---

<sup>2</sup> Cf. la conclusion du rapport Landau relative aux prélèvements sur les transactions en actions, p 63 : "There ought to be no major technical difficulty in levying such taxes. In all of the developed markets, securities are held by a limited number of custodial institutions, and settlement takes place through specialised systems."

<sup>3</sup> Récemment encore, le Ministre belge chargé de la Coopération au développement a plaidé en faveur de l'introduction de la taxe Tobin-Spahn. S'appuyant sur la vague de solidarité qui a suivi la catastrophe en Asie du Sud-Est, il a appelé à prendre de nouvelles mesures dans le domaine du financement du développement.

majoré, de 80 pourcent maximum, est d'application. Ce système vise à décourager de manière énergique les envolées spéculatives.

Les recettes issues de la taxation seraient affectées à un Fonds européen de coopération au développement, à la lutte contre l'injustice économique et sociale et à la préservation des biens publics mondiaux.

Si la proposition belge était appliquée au niveau mondial, les recettes annuelles s'élèveraient au minimum à 24 milliards de USD. Lorsque les marchés sont plus spéculatifs, les rentrées sont évidemment plus importantes.

#### b) Taxes environnementales.

On pense ici à un prélèvement sur les émissions de gaz à effet de serre, principalement de dioxyde de carbone. Etant donné que dans le cadre du Protocole de Kyoto, le système de droits d'émission négociables vise déjà la diminution de ces émissions, on envisage de taxer les secteurs qui échappent au Protocole, tels que le transport aérien ou maritime.

Le transport aérien est source de dommages environnementaux tant au niveau local que mondial. Les dommages locaux sont dus aux gaz polluants et aux nuisances sonores à proximité des aéroports; les dommages globaux proviennent en majeure partie des émissions de dioxyde de carbone (qui contribuent au réchauffement de la planète). L'un des objectifs poursuivis par les nouvelles formes de financement de l'aide est de contribuer à la limitation des dommages globaux via la taxation<sup>4</sup>. On propose de taxer la consommation de kérosène ou l'utilisation des couloirs aériens. Une autre possibilité réside dans la taxation directe des billets. Les recettes potentielles varient entre 8 et 10 milliards de USD par an, selon la méthode choisie.

Le trafic maritime est à l'origine de deux types de pollution, chacune d'elles pouvant être soumise à une taxe. Le premier type de pollution est causé par les émissions de gaz à effet de serre et de composés soufrés provenant de la combustion du diesel. Selon une première estimation, une taxe mondiale de 10% sur la consommation de diesel lourd pourrait rapporter environ 1 milliard de USD<sup>5</sup>.

Le second type de pollution est causé par les substances rejetées lors d'accidents pétroliers et qui abîment la mer et le littoral. La taxe visée ici est techniquement plus complexe car il convient d'estimer le risque de fuites sur la base de plusieurs paramètres (e.a. l'âge du navire, le degré d'entretien, les réparations effectuées, la formation de l'équipage, etc.). Un élément intéressant est le fait que cette taxe pourrait s'appuyer sur le mécanisme existant du FIPOL<sup>6</sup>. Le FIPOL résulte d'une Convention internationale regroupant 83 pays, sans les Etats-Unis, et vise à réunir des moyens en vue de traiter les pollutions pétrolières en mer.

---

<sup>4</sup> On suppose que les dommages locaux sont déjà partiellement compensés par les taxes nationales.

<sup>5</sup> Soulignons que le pourcentage proposé de 10% ne compense nullement la pollution; pour atteindre cet objectif, un pourcentage beaucoup plus élevé (irréaliste), de l'ordre de 150%, serait nécessaire.

<sup>6</sup> Fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures.

c) Taxation des ventes d'armes

Les exportations internationales d'armes s'élèvent à 50 milliards de USD par an. La taxation des ventes d'armes vise à décourager les dépenses militaires dans les pays en développement. Le gouvernement brésilien est un fervent partisan de cette forme de taxation (cf. l'initiative "Alliance contre la faim"). On pense dans un premier temps à un prélèvement sur les armes conventionnelles lourdes, qui pourrait ensuite être étendu aux armes légères et de petit calibre et aux armes à double usage (usage conventionnel et destruction massive).

Un prélèvement de 10% rapporterait annuellement 5 milliards de USD.

### **3. Formes de financement basées sur des contributions volontaires de personnes privées.**

Les formes de financement basées sur des contributions volontaires de personnes privées ont déjà fait l'objet de plusieurs propositions. La première proposition consiste à encourager les dons privés par un nouveau système d'exonérations de taxe, la seconde voit une source potentielle de revenus dans les jeux de hasard et la troisième, enfin, envisage la suppression des barrières aux transferts de devises par les migrants. Les deux dernières propositions sont commentées ci-après, à savoir a) la création d'une loterie mondiale et b) les transferts de revenus vers les pays en développement.

a) Loterie mondiale

Cette proposition envisage la création d'une loterie mondiale, dont une partie des recettes serait réservée au financement de l'aide au développement. Cette loterie pourrait fonctionner de deux manières: soit via les opérateurs établis (les loteries nationales), soit via la création d'un opérateur mondial avec des licences pour chaque Etat membre.

Les recettes d'une loterie mondiale sont difficiles à estimer mais se situent vraisemblablement aux alentours des 6 milliards de USD par an.

En Belgique, une partie des recettes du Lotto servent déjà à des fins de développement. Le versement annuel de la Loterie Nationale sur le budget Recettes de la DGCD s'élève à quelque 83 millions d'euros<sup>7</sup> pour la réalisation de projets bilatéraux (65 millions d'euros) et de projets du Fonds belge de Survie (18 millions d'euros).

---

<sup>7</sup> La Loterie Nationale verse ses contributions sur le budget Recettes de la DGCD, contributions qui sont toutefois immédiatement reversées au Trésor, par l'entremise d'un comptable de la DGCD. Les projets du Fonds belge de Survie sont les seuls pour lesquels, sur le plan de la technique budgétaire, un lien "indirect" existe entre la recette et l'affectation étant donné que les deux grandeurs doivent rester égales sur une base pluriannuelle. En ce qui concerne les versements destinés à la réalisation de projets bilatéraux, ce lien a disparu étant donné que les moyens sont "fusionnés" avec les autres recettes dans le budget général des voies et moyens.

b) Transferts de revenus vers les pays en développement.

Plusieurs sources évaluent les transferts réalisés par des migrants vers des pays en développement aux alentours des 80 milliards de USD par an<sup>8</sup>. Dans la perspective du développement, les transferts des migrants sont doublement importants: ils sont moins “procycliques” que les autres flux externes de capitaux privés et constituent par conséquent une source de financement plus stable et plus prévisible<sup>9</sup>. Par ailleurs, les revenus émanant des transferts sont majoritairement affectés à l'alimentation, au logement et aux services essentiels d'utilité publique. Dans les périodes difficiles, les transferts de revenus forment donc un filet de sécurité.

Compte tenu de l'importance que revêtent les transferts de revenus pour le développement, comme décrit ci-dessus, les propositions en la matière se concentrent principalement sur une “augmentation” de ces transferts, complétée par un système élargi de services financiers. Les pays développés peuvent jouer un rôle au niveau de l'augmentation des transferts. Faciliter l'accès aux circuits financiers formels aurait pour effet de réduire considérablement les frais de transaction. De nombreux migrants sont actuellement privés de cet accès et sont contraints de s'adresser à des bureaux de courtage plus coûteux. Les pays en développement ont un rôle à jouer dans l'extension des services financiers. Grâce à l'instauration d'un meilleur système de services financiers dans les régions plus pauvres, une combinaison de microcrédits et de revenus de transferts plus facilement mobilisables pourrait par exemple contribuer à des créations d'emplois.

Plusieurs rapports (e.a. Landau et Atkinson) s'accordent sur un point: toutes les propositions précitées de financement alternatif sont techniquement réalisables. En fin de compte, la réalisation de l'une ou de l'autre technique de financement sera principalement fonction de la volonté politique. Les choix politiques passent toutefois par l'examen comparatif préalable d'une série de facteurs. Le chapitre suivant est un essai prudent d'énumération de quelques facteurs susceptibles d'influencer les choix politiques.

### III. Quels choix opérer ?

Le choix de l'un ou de l'autre nouveau mécanisme de financement peut notamment être influencé par les facteurs suivants: 1) l'existence d'un **double dividende**, 2) la souplesse avec laquelle des alliances peuvent être conclues (**géométrie variable**), 3) le **potentiel** de chacun des mécanismes de financement et 4) les **obstacles** possibles. Il existe bien évidemment quantité d'autres facteurs, mais on ne peut les envisager tous. Commençons par définir les facteurs susceptibles d'influencer les choix.

Le **potentiel** désigne l'ordre de grandeur espéré des moyens que chacun des mécanismes peut générer.

---

<sup>8</sup> Le montant des transferts des migrants dépasse donc le flux annuel d'aide officielle.

<sup>9</sup> Les recherches montrent que les transferts de revenus sont relativement indépendants de l'état de la conjoncture.

L'existence d'un **double dividende** signifie qu'outre l'objectif de dégager des moyens supplémentaires pour l'aide au développement, on peut également espérer réaliser un autre objectif<sup>10</sup>.

Par **géométrie variable**, on entend que différents types de coalitions peuvent être nécessaires pour qu'un mécanisme de financement puisse être mis en œuvre avec succès. En gros, on peut distinguer trois sortes de coalitions: une coalition mondiale ou régionale ou encore une coalition hétéroclite de parties intéressées. Il va sans dire que plus le nombre de parties devant donner leur aval est élevé, plus il s'avérera difficile de mettre en œuvre à court terme un nouveau mécanisme de financement.

Les **obstacles** peuvent prendre quantité de formes et compliquent la mise en œuvre de nouvelles techniques de financement.

Dans la **matrice** ci-dessous, les facteurs pouvant influencer les choix sont placés en regard des différents mécanismes innovants de financement. Les éléments les plus importants sont énumérés pour chaque mécanisme. Les transferts de revenus des migrants vers les pays en développement ne figurent pas dans la matrice car il s'agit moins, à ce niveau, de la collecte de moyens supplémentaires que de l'augmentation et d'une meilleure affectation des flux monétaires existants.

---

<sup>10</sup> Ces deux objectifs peuvent entrer en conflit lorsque l'objectif complémentaire "rogne" la base même de la collecte de moyens (la base de taxation). Un exemple tiré du domaine de la santé peut clarifier notre propos: une taxe sur les cigarettes génère des revenus tout en incitant par ailleurs les fumeurs à arrêter de fumer. Si tous les fumeurs arrêtaient de fumer, la base taxable disparaît.

**Matrice reprenant les facteurs déterminants relatifs aux différents mécanismes innovants de financement en vue des choix politiques.**

	Formes proches de l'aide classique au développement		Taxation			Contributions volontaires
	FFI	DTS	Sur les transactions en devises	Taxes environnementales	Taxes sur les ventes d'armes	Loterie mondiale
<b>Potentiel</b>	La proposition britannique prévoit un "frontloading" de 50 milliards de USD par an à partir de 2010 mais le montant final dépendra du nombre de participants et de l'ordre de grandeur des engagements à LT.	On pense à une allocation de 25 à 30 milliards en tant qu'avois monétaires mobilisables pour les pays en développement.	Un pourcentage de 0,05% suffit déjà pour dégager tous les moyens supplémentaires espérés. La proposition belge de 0,02% rapporterait 24 milliards de USD au minimum si elle était appliquée au niveau mondial.	Une taxe sur le transport aérien peut générer 8 à 10 milliards de USD par an. Une taxe sur le transport maritime (à l'exclusion des taxes sur les fuites) peut rapporter 1 milliard de USD.	Jusqu'à présent, le potentiel de cette technique n'a guère été évalué, à la différence de la base de taxation. Les exportations annuelles d'armes se chiffrent à 50 milliards de USD.	Des estimations prudentes font état d'un potentiel de 6 milliards de USD par an. En définitive, les moyens obtenus dépendront de la mesure dans laquelle la loterie mondiale procurera un avantage comparatif par rapport aux autres loteries.
<b>Double dividende</b>		Peut avoir un effet positif sur la situation macro-économique mondiale.	L'application de la variante Spahn de la taxe Tobin limite la spéculation sur les devises.	Visent à induire des changements de comportement bénéfiques pour l'environnement et peuvent donc être source de bénéfices environnementaux considérables.	Visent un double effet: 1. Diminution des conflits armés 2. Remplacement des dépenses d'armement par des dépenses plus productives dans les pays en développement.	
<b>Géométrie variable</b>	Souplesse au niveau des coalitions possibles. Un petit nombre de représentants limiterait l'échelle des opérations mais ne compromettrait pas la proposition.	Une allocation générale doit être ratifiée par 110 pays membres du FMI représentant au moins 85% des voix. Jusqu'à présent, les Etats-Unis y sont opposés et disposent d'une minorité de blocage.	Exige un accord au niveau mondial. Divers éléments semblent indiquer qu'un accord régional ne fonctionnerait pas, pour deux raisons: 1) l'existence de possibilités "d'évasion", le règlement des transactions pouvant être délocalisé vers des zones qui ne participent pas à l'initiative et 2) le probable refus des Banques centrales de servir d'agents auxiliaires des autorités fiscales pour la limitation des possibilités d'évasion.	Un consensus universel n'est pas nécessaire. Le mécanisme du FIPOL résulte d'une convention entre 83 pays qui peut servir de modèle pour la conclusion d'autres conventions internationales.	Nécessite un accord entre les Etats membres producteurs d'armes, y compris les Etats membres dotés d'un fort potentiel d'exportation d'armes (Chine, Israël et Ukraine)	Nécessite un accord entre un très grand nombre de pays.
<b>Obstacles</b>	- Vu l'absence d'une institution existante disposée à gérer le mécanisme, les coûts administratifs liés à une nouvelle institution seraient vraisemblablement élevés. - S'inscrit moins bien dans le contexte européen de "budget en équilibre". - Le financement du développement par les générations futures est aléatoire. - L'APD n'est pas garantie après 2015.	- Les DTS ne sont pas gratuits. Un intérêt est perçu sur le tirage des DTS. Si l'objectif poursuivi est de fournir des prêts sans intérêt, il existe probablement des instruments plus adéquats. - Les DTS sont par essence des avois monétaires. Il ne s'agit pas de moyens budgétaires pouvant être utilisés à des fins de développement.	Sur le plan technique, il y a lieu de faire la distinction – elle est difficile à établir – entre les "transactions pour compte propre" et "les transactions pour tenue de marché". Ces dernières ne génèrent quasiment aucun profit et ne peuvent dès lors constituer une source de prélèvement. - La diversification de portefeuille est pénalisée. On peut s'attendre à des résistances de la part des investisseurs en fonds de placement et en actions. La législation américaine interdit au gouvernement de fournir des contributions aux organisations internationales qui mettent la question des taxes internationales à leur ordre du jour.	- Il faut tenir compte des taxes nationales - Une redistribution intervient dans une certaine mesure entre les ménages dans les pays riches (ce qui n'est pas poursuivi par la taxe).	Danger réel d'augmentation des transactions qui tentent d'échapper à la taxe (commerce clandestin). C'est notamment un problème dans les Etats "faibles ou faillis".	- Danger réel de compétition entre les "causes d'intérêt général" (financées par les recettes des loteries nationales) et les "causes de développement" (financées par la loterie mondiale). - Moins intéressant dans une optique redistributrice: en effet, ce sont surtout les groupes à plus faible revenu qui financent les loteries.

Sur la base de la matrice ci-dessus, on peut formuler – prudemment – les recommandations suivantes:

Compte tenu de l'attitude négative actuelle des Etats-Unis vis-à-vis des taxes internationales, les initiatives qui requièrent un accord au niveau mondial semblent difficilement réalisables à court terme. La taxation sur les transactions en devises étrangères en est un bon exemple. Mais il est peut-être possible de réaliser à long terme ce qui ne peut l'être à court terme. Il semble dès lors indiqué que la Belgique – dès que la taxe Tobin aura été approuvée par le Sénat – continue à plaider pour l'introduction de cette taxe dans les autres pays de la zone euro, sans perdre pour autant de vue les dangers d'introduire pareil système dans une seule zone.

Etant donné que la proposition britannique de "Facilité Financière Internationale" ne suscite pour l'instant que peu d'enthousiasme dans les autres pays européens<sup>11</sup>, mais plus encore du fait que cette proposition se base, pour le financement du développement, sur un mécanisme d'emprunts dont la charge est renvoyée sur les générations futures, il semble moins opportun de soutenir cette initiative.

Vu qu'en Belgique, la Loterie Nationale apporte déjà une contribution considérable au budget de la coopération au développement – 82 millions d'euros sur un budget DGCD de quelque 767 millions d'euros en 2004 – il semble moins opportun de soutenir la création d'une loterie mondiale. Après l'introduction récente d'une loterie européenne, qui collabore avec les Loteries Nationales, le marché semble en outre être par trop étriqué pour y ajouter encore un produit supplémentaire.

Vu qu'une taxation environnementale est relativement facile à organiser et que pour ce faire, un consensus universel n'est pas nécessaire; vu que l'idée du "pollueur-payeur" bénéficie déjà d'un large appui dans l'opinion et qu'une taxe environnementale vise dans le même temps à induire un changement de comportement de la part du pollueur, ce type de prélèvement semble sur le plan technique être l'option la plus réaliste. Une taxe sur le transport aérien, par exemple, peut générer entre 8 et 10 milliards de USD et donc représenter une large part des moyens supplémentaires recherchés en vue du financement des Objectifs du Millénaire.

Janvier 2005  
Peter Van Acker,  
Attaché de la Coopération au développement.

---

<sup>11</sup> Seules la France et l'Italie soutiennent formellement l'initiative. On perçoit cependant certaines réserves du côté français, car le rapport Landau mentionne expressément que la FFI devra être complétée par d'autres initiatives après la période initiale dite de "frontloading". En d'autres termes, la nécessité de trouver des moyens supplémentaires ne disparaîtra pas après 2015, mais c'est l'échéance fixée par la FFI. La France donne par conséquent la préférence aux mécanismes basés sur des prélèvements.